

Commune d'ETTERBEEK
Monsieur A. MAGOTTEAUX
Urbanisme et Environnement
Avenue d'Auderghem, 113-117

B – 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : U04/YS/AM/6965
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.115/s.357
Annexes : 8 plans

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue Jules Malou, 47.
Transformation d'une maison unifamiliale en immeuble de rapport.

En réponse à votre lettre du 18 octobre 2004, en référence, reçue le 22 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 novembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Pour rappel, l'immeuble se trouve dans la zone de protection de l'église Saint-Antoine de Padoue. Si la Commission estime que la transformation qui porte sur l'agrandissement et la division d'un immeuble unifamilial en quatre logements aura peu d'incidence sur l'église classée, elle demande néanmoins de limiter le remplacement des trois tabatières en toiture à seulement deux velux, -et non quatre-, à placer dans l'axe des travées inférieures, le plus près possible de la corniche.

A toutes fins utiles, la CRMS signale que le placement de double vitrages dans d'anciens bâtiments qui n'ont pas été conçus à cet effet va à l'encontre d'une bonne hygiène de l'édifice car ils peuvent provoquer des problèmes de condensation. La Commission préconise donc le maintien des châssis en bois avec leur vitrage actuel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE
Président